

# Retraitorama (épisode 3)

Cette nouvelle incursion dans le dossier des retraites s'inspire largement du travail réalisé par Solidaires. Nous y revenons sur certains des éléments sur lesquels s'appuie le gouvernement pour justifier sa nouvelle contre-réforme.

La commission nationale spécialisée de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est tenue les 18 et 19 mars dernier. Ses travaux donneront lieu prochainement à la parution d'un numéro spécial de l'Unité qui tentera de fixer tous les éléments du débat afin que chacune et chacun disposent de toutes les informations nécessaires à la compréhension des enjeux.

## ● Travailler plus longtemps

On vit plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps ! Cette rengaine a servi à allonger la durée de cotisation. Elle nous est resservie pour justifier la fin de la retraite à 60 ans.

Remarquons d'abord que l'accroissement de l'espérance de vie ne date pas d'aujourd'hui. Il s'est historiquement toujours accompagné d'une baisse continue de la durée du travail. C'est ce qu'on appelait le progrès...

L'augmentation de la richesse produite servait, entre autre, à cela. Remarquons ensuite que si l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie "en bonne santé", c'est-à-dire sans handicap majeur, est seulement de 64,2 ans pour les femmes et de 63,1 ans pour les hommes. Les salariés ont donc assez peu de temps pour réellement profiter de leur retraite.

Pour justifier le report de l'âge de départ à la retraite, le gouvernement use de sempiternelles comparaisons européennes. Ainsi, l'Allemagne a programmé de reculer progressivement l'âge de départ à la retraite à 67 ans.

Si les Allemands, et d'autres, le font, pourquoi pas nous ?

### **Pas de raison démographique**

Sans même discuter de la validité d'une telle mesure pour ces pays, et au delà du fait que copier sottement ce qui se fait ailleurs n'est pas d'une grande originalité politique, remarquons que la France est une exception démographique en Europe. Alors que le taux de fécondité a été en France de 2,02 enfants par femme en 2008, les autres pays européens sont en situation d'implosion démographique. L'Allemagne par exemple, peine à atteindre 1,4 enfant par femme. Vouloir s'aligner, en matière de retraite, sur

les autres pays européens revient à vouloir appliquer la même politique de chauffage à Helsinki qu'à Palerme.

Au-delà, on mesure l'hypocrisie du discours sur l'emploi des seniors quand on sait qu'aujourd'hui plus de six salariés sur dix sont hors emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite. Quel sens cela a-t-il de vouloir repousser l'âge de départ à la retraite alors que les entreprises se débarrassent de leurs salariés avant 60 ans, sinon de vouloir baisser, par ce biais, le montant des pensions ?

### **Mesure hypocrite et dangereuse**

Hypocrite, cette solution est aussi dangereuse car elle revient à rompre le contrat entre générations. Si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Cette exigence est d'autant plus forte que le chômage de masse perdure. Décaler l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites.

Mais surtout est-ce que travailler plus longtemps est une solution acceptable alors que les conditions de travail se détériorent, que la souffrance au travail se développe et que de nouvelles pathologies apparaissent ?

Le sort des êtres humains est-il de travailler jusqu'à n'en plus pouvoir pour permettre aux dividendes versés aux actionnaires de croître de manière faramineuse ? Disons-le tout net, alors que la productivité du travail ne cesse de progresser, il faut travailler non pas plus, mais moins ! C'est possible en arrêtant de privilégier les actionnaires dans le partage de la richesse produite.

## ● Pas de fatalité !

L'argument essentiel pour remettre en cause nos retraites est d'ordre démographique. Il y aurait trop de personnes âgées et pas assez de jeunes. D'une part, cet argument ne tient pas compte de la richesse produite et considère son partage actuel comme intangible. D'autre part, ce qui importe ce n'est pas tant le nombre de retraités que le rapport entre celui-ci et le nombre de cotisants qui financent les pensions.

Au-delà, cet argument a été mis à mal par les dernières projections démographiques de l'INSEE qui datent de 2006.

### **Pas d'effondrement démographique**

A la fin des années 1990, l'INSEE et tous les rapports officiels sur

les retraites annonçaient l'effondrement du taux de fécondité. Il n'en a rien été.

Ainsi l'Insee a reconnu que l'indice conjoncturel de fécondité, qui mesure sur une année le nombre d'enfants par femme, était de 1,9 au lieu de 1,8. Et encore ce taux ne donne pas une bonne vision de la réalité puisque le taux de descendance finale des générations est, lui, supérieur à 2. Explication de la vision faussée de l'INSEE : les femmes n'avaient pas renoncé à avoir des enfants, mais avaient décidé de les avoir à un âge plus avancé. Conséquence, loin de l'effondrement démographique prévu, en 2050, la France compterait 70 millions d'habitants contre 64 millions pour les anciennes projections.

## RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC : ATTENTION DANGER !

*Le gouvernement semble vouloir porter un nouveau coup aux salariés du secteur public. Il envisage de changer le salaire de référence qui sert à calculer le montant de la pension. C'est aujourd'hui le salaire des six derniers mois. Il voudrait appliquer, au nom de l'équité, la référence aux 25 meilleures années qui a été imposée au secteur privé.*

*Outre que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite dans le secteur public, alors que c'est le cas dans le privé, il s'agit d'une drôle de conception de l'équité. Elle consiste à aligner tout le monde vers le bas.*

*Le statut des fonctionnaires prévoit que la pension de retraite est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux agents en rémunération des services accomplis et l'idée est que la pension doit être un prolongement de la carrière (d'où la référence aux 6 derniers mois). Ce droit à pension est considéré par le Conseil d'Etat comme l'une des garanties fondamentales du fonctionnaire au sens de l'article 34 de la Constitution de 1958. C'est donc à une garantie constitutionnelle que compte bientôt s'attaquer le gouvernement.*

Ce changement a des conséquences importantes sur le volume de la population active, celle qui travaille ou est en recherche d'un emploi. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui d'ailleurs n'a prudemment pris en compte dans son rapport de 2007 que les 2/3 des effets attendus des projections de l'Insee, la population active augmenterait jusqu'en 2015, puis se stabiliserait par la suite alors que les anciennes projections indiquaient une baisse considérable (-2,2 millions).

### **Les évolutions de population ne justifient rien**

Quant au nombre de retraités, rien de dramatique. Certes, il devrait, selon l'Insee, augmenter de près de 63 % entre 2006 et 2050, essentiellement à cause du départ à la retraite de la génération du baby-boom (personnes nées entre 1945 et 1955). Mais dès 2036, le nombre de retraités devrait diminuer car arriveront à la retraite des générations moins nombreuses que les précédentes. De plus, l'allongement de l'espérance de vie serait moins rapide que prévu. Le nombre de retraités en 2050 serait donc inférieur de 650 000 aux prévisions antérieures. Conclusions de tout cela : les projections démographiques ne peuvent justifier les attaques contre nos retraites. L'avenir des retraites n'est pas fondamentalement un problème démographique. Il est absurde de prendre aujourd'hui des mesures régressives socialement pour faire face à une situation susceptible d'intervenir d'ici quarante ans et dont personne ne sait si elle aura vraiment lieu.

## ● **Problème de financement ?**

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a affiché en 2008 un déficit de 5,6 milliards d'euros. Il devrait atteindre 10,7 Mds € en 2010. Une partie importante de ce déficit serait conjoncturel. Deux raisons l'expliquent. D'une part, il s'agit des conséquences de la seule mesure progressiste de la loi Fillon de 2003 qui permet le départ anticipé des personnes ayant eu une carrière longue. Ce phénomène est par nature transitoire et en voie progressive d'extinction.

### **La responsabilité de la crise financière**

La principale raison de l'augmentation du déficit conjoncturel tient à la très forte récession de l'année 2009 (- 2,5 %) qui a abouti à une réduction de la masse salariale de 2 % et donc des cotisations correspondantes. Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) indique que la masse salariale devrait continuer à diminuer de 0,4 % en 2010 (1 % de croissance de la masse salariale en moins = 650 millions d'euros de recettes en moins pour la CNAV). La crise économique et financière est donc la principale responsable de la situation. Cependant, les deux-tiers du déficit de la CNAV seraient structurels, c'est-à-dire liés à l'augmentation du nombre de retraités. Le besoin de financement supplémentaire des retraites, par rapport à la loi Fillon de 2003, a été estimé à un point de PIB en 2020 et à 1,7 point en 2050 (rapport 2007 du COR). Rappelons qu'un point de PIB correspondait en 2007 à 10 % des dividendes versés aux actionnaires des sociétés non financières. Lissé sur 40 ans, 1,7 point de PIB supplémentaire pour financer les retraites n'est donc absolument pas catastrophique et personne ne peut raisonnablement croire que l'évolution de l'économie ne permettra

pas de le couvrir.

Des recettes nouvelles pourraient par ailleurs être rapidement trouvées qui permettraient de résoudre le problème et même de renforcer le financement de la protection sociale. Par exemple, l'exonération de cotisations sociales sur les stockoptions coûte, selon la Cour des Comptes, 3 Mds € à la sécurité sociale.

### **Nouveau partage de la richesse produite**

Au-delà, la solution au problème du financement des retraites existe. Elle consiste à mettre un terme à la baisse de la part salariale (8 points en 20 ans) dans la valeur ajoutée ( la richesse créée par les salariés dans les entreprises) et à accompagner l'évolution démographique par un relèvement progressif des cotisations sociales. Ce rééquilibrage de la part des salaires dans la valeur ajoutée est d'autant plus nécessaire que c'est le partage de plus en plus inégal de la richesse produite qui est à la racine de la crise financière, une des causes des difficultés actuelles du système de retraite.

Il est normal, dans une société qui comporte plus de retraités, d'accroître la part de la richesse produite qui leur est consacrée. Le tabou à faire sauter est non pas l'âge de la retraite, mais le refus obstiné d'augmenter le taux des cotisations dites patronales. Un tel rééquilibrage de la part des salaires dans la valeur ajoutée serait compensé par une baisse des dividendes versés aux actionnaires qui ont explosé ces dernières années (3,2 % du PIB en 1982, 8,5 % en 2007). Il ne pénaliserait pas l'investissement productif, ni donc la sacro-sainte compétitivité des entreprises. La litanie sur le renchérissement du «coût du travail» n'a pas lieu d'être.